



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2017-052

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2017

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire**

43-2017-08-16-003 - Arrêté n°CAB/2017-88 portant récompense pour acte de courage et dévouement (1 page) Page 3

43-2017-08-18-002 - Arrêté n° BCTE/2017/198 approuvant les statuts de la communauté de communes "Loire et Semène" (6 pages) Page 5

43-2017-08-22-001 - arrêté préfectoral DCL/BRE n° 2017-208 du 22 août 2017 portant autorisation d'une manifestation sportive motorisée dénommée « Championnat de France de Trial 4x4 et Buggy » le samedi 26 et le dimanche 27 août 2017 à Saint Geneys près Saint Paulien. (4 pages) Page 12

43-2017-08-18-008 - Arrête SIDPC 2017-12 modifiant annexe arrete SIDPC 2013 279+Annexe modifiée+arrete SIDPC 2013 279 (28 pages) Page 17

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

43-2017-08-16-001 - Arrêté n°2017- 5082 portant détermination de la dotation globale de financement 2017 du Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sise 21 rue des Moulins 43000 LE PUY-EN-VELAY géré par l'association ANPAA 43 (2 pages) Page 46

43-2017-08-16-002 - Arrêté n°2017-5083 portant détermination de la dotation globale de financement 2017 du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) "La Plage" sise 2 rue des Tanneries 43000 LE PUY-EN-VELAY géré par l'association ANPAA 43 (2 pages) Page 49

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2017-08-16-003

Arrêté n°CAB/2017-88 portant récompense pour acte de  
courage et dévouement



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**CABINET**

**Arrêté n° CAB/2017-88**  
portant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la Haute-Loire

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU le rapport du 20 juillet 2017 et le dossier présentés par le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Loire par suppléance ;

Considérant le courage et le sang-froid dont a fait preuve M. Valentin BOUMALA le 21 juin 2017, sur la commune du PUY-EN-VELAY, en désarmant une femme qui venait de blesser deux personnes avec un cutter ;

*Sur proposition du directeur des services du cabinet*

**ARRETE**

**Article 1er** - La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Valentin BOUMALA.

**Article 2** - Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

*Fait au Puy-en-Velay, le 16 août 2017*

signé : Éric MAIRE

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2017-08-18-002

Arrêté n° BCTE/2017/198 approuvant les statuts de la  
communauté de communes "Loire et Semène"



## PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement

### **ARRETE N° BCTE/2017/198 du 18 août 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes « Loire et Semène »**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), notamment son article 68 ;

VU le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG-Coordination n° 10 du 20 mai 2016 portant délégation de signature à Mme Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2000 modifié portant création de la communauté de communes « Loire et Semène » ;

VU la délibération du conseil communautaire « Loire et Semène » du 16 mai 2017 approuvant la modification de ses statuts ;

VU les délibérations des conseils municipaux approuvant les modifications statutaires :

Aurec-sur-Loire (29 juin 2017), Pont-Salomon (30 juin 2017), Saint-Didier-en-Velay (27 juin 2017), Saint-Ferréol-d'Auroure (20 juin 2017), Saint-Just-Malmont (30 juin 2017), Saint-Victor-Malescours (30 juin 2017), La Séauve-sur-Semène (12 juillet 2017) ;

Considérant que la majorité qualifiée est atteinte ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;*

### **ARRETE**

**Article 1er :** Sont approuvés les statuts de la communauté de communes « Loire et Semène » tels qu'annexés au présent arrêté.

Préfecture de la Haute-Loire

6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.pref.gouv.fr](http://www.haute-loire.pref.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Bureau de la Circulation : guichets ouverts du lundi au vendredi de 8H15 à 12H15 (fermé l'après-midi)

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète d'Yssingeaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président de la communauté de communes « Loire et Semène » et aux maires des communes membres.

Au Puy-en-Velay, le 18 août 2017

Pour le préfet, et par délégation,  
la sous-préfète d'Yssingeaux



Christine HACQUES

Voies et délais de recours –

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE

## STATUTS

### ARTICLE 1 : CREATION

En application de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, des articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé une communauté de communes entre les communes de Pont Salomon, Aurec sur Loire, La Séauve sur Semène, Saint Didier en Velay, Saint Ferréol d'Auroure, Saint Just Malmont, Saint Victor Malescours. Elle prend la dénomination de « Communauté de Communes Loire et Semène ».

### ARTICLE 2 : COMPETENCES :

La Communauté de Communes Loire et Semène exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

#### 1/ LES COMPETENCES OBLIGATOIRES :

##### 1.1 – Développement Economique :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme

##### 1.2 – Aménagement de l'espace communautaire :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaire ; schéma de cohérence territorial (SCoT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

##### 1.3 – Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

##### 1.4 – Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

#### 2/ LES COMPETENCES OPTIONNELLES :

2.1 – Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

##### 2.2 – Création, aménagement et entretien de la voirie

2.3 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement (GEMAPI)

##### 2.4 – Politique du logement et du cadre de vie

2.5 – Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

### **3/ LES COMPETENCES FACULTATIVES :**

3.1 – Politique Enfance et Jeunesse

3.2 – Service Public d'Assainissement Non Collectif

3.3 – Etudes :

Mise en œuvre de toute étude relative aux compétences exercées ou ayant vocation à être exercées par la Communauté de Communes Loire et Semène

3.4 – Sécurité – Prévention

3.5 – Petite patrimoine rural non protégé : mise en valeur

3.6 – Immeubles abritant des services de l'Etat

3.7 – Politique culturelle

3.8 – Protection et mise en valeur de l'environnement

### **ARTICLE 3 : SIEGE :**

Le siège de la Communauté de Communes est fixé 1 place de l'Abbaye – 43140 La Séauve sur Semène.

### **ARTICLE 4 : DUREE :**

La Communauté de Communes Loire et Semène est créée pour une durée illimitée.

### **ARTICLE 5 : MODE DE REPRESENTATION DES COMMUNES :**

Le nombre de siège au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène est fixé à 31.

Les sièges des conseillers communautaires seront répartis comme suit entre les communes membres de la Communauté de Communes Loire et Semène :

- Aurec sur Loire : 8
- Saint Just Malmont : 7
- Saint Didier en Velay : 5
- Saint Ferréol d'Auroure : 4
- Pont Salomon : 3
- La Séauve sur Semène : 2
- Saint Victor Malescours : 2

#### ARTICLE 6 : REUNIONS :

Le Conseil Communautaire se réunit au moins une fois par trimestre. Le Président peut convoquer le conseil communautaire chaque fois qu'il le juge utile ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

#### ARTICLE 7 : BUREAU COMMUNAUTAIRE :

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de la Communauté de Communes Loire et Semène sera composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement de plusieurs autres membres avec l'accord du Président.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant.  
Chaque commune sera représentée au bureau communautaire.

#### ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT :

Le fonctionnement de la Communauté de Communes Loire et Semène interviendra conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ARTICLE 9 : NOMINATION DU RECEVEUR :

Les fonctions de receveur seront assurées par le Trésorier de Saint Didier en Velay.

#### ARTICLE 10 : REGLEMENT INTERIEUR :

Un règlement intérieur préparé par le bureau sera proposé au Conseil Communautaire.



## 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2017-08-22-001

arrêté préfectoral DCL/BRE n° 2017-208 du 22 août 2017 portant autorisation d'une manifestation sportive motorisée dénommée « Championnat de France de Trial 4x4 et Buggy » le samedi 26 et le dimanche 27 août 2017 à Saint Geneys près Saint Paulien.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

*Direction de la Citoyenneté et de la Légalité*

*Bureau de la Réglementation et des Élections*

**Arrêté préfectoral DCL/BRE n° 2017-208 du 22 août 2017 portant autorisation d'une manifestation sportive motorisée dénommée « Championnat de France de Trial 4x4 et Buggy » le samedi 26 et le dimanche 27 août 2017 à Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien**

*Le préfet de la Haute-Loire,*

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L414-4 et R414-19 à R414-26 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code du sport et notamment ses articles R.331-18 et suivants ;

**Vu** le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Eric Maire en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral SG-COORDINATION n°12 du 17 mars 2017 portant délégation de signature à M. Jacques MURE, directeur de la citoyenneté et de la légalité

**Vu** l'arrêté préfectoral n° SIDPC 2016/04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues ;

**Vu** la demande présentée le 22 mai 2017 par Monsieur Dominique Beraud, président du comité des fêtes de Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien, sis Mairie Le Bourg 43350 Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser, le samedi 26 et le dimanche 27 août 2017, une manifestation sportive motorisée dénommée « Championnat de France de Trial 4x4 et Buggy » sur le territoire de la commune de Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien ;

**Vu** l'organisation, par l'Union française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), d'un championnat national de trial auto 4x4 et buggy, composé de championnats régionaux et d'une finale nationale ;

**Vu** l'inscription de la manifestation sportive motorisée des 26 et 27 août au calendrier du championnat régional UFOLEP Rhône Alpes Auvergne de Trial auto 4x4 et Buggy ;

**Vu** le « règlement Trial 4x4 auto et buggy » propre aux épreuves de ce type organisées par l'UFOLEP, et le règlement particulier de l'épreuve de Saint Geneyès près Saint Paulien, édicté le 22 mai 2017 par la section UFOLEP de Haute-Loire ;

**Vu** le règlement de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) et ses règles techniques et de sécurité « tout terrain » propres à la discipline ;

**Vu** l'attestation de police d'assurance responsabilité civile du 18 août 2017, établie par l'Agence Malochet-Viallon, au titre du contrat n°03609792m détenu par l'organisateur auprès de la compagnie Aeras Assurances, et garantissant la manifestation motorisée à son initiative ;

**Vu** la convention n°17-03 relative au dispositif prévisionnel de secours, établie le 10 mai 2017 entre l'Association Départementale de Protection Civile de l'Ardèche (ADPC 07), association agréée de sécurité civile, et l'organisateur ;

Préfecture de la Haute-Loire

6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Bureau de la Circulation : guichets ouverts du lundi au vendredi de 8H15 à 12H15 (fermé l'après-midi)

**Vu** l'attestation de présence, du 29 juin 2017, du docteur Alexandru Bragaru, médecin généraliste ;

**Vu** l'attestation, du 21 mai 2017, de mise à disposition de 2 ambulances et leur équipage par la société Ambulance BERNARD Paul ;

**Vu** l'avis du commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, du directeur départemental des territoires de la Haute-Loire et du président du conseil départemental de la Haute-Loire ;

**Vu** l'avis favorable de la formation spécialisée en matière d'épreuves et compétitions sportives, de la commission départementale de la sécurité routière réunie le 4 juillet 2017 ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;*

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Monsieur Dominique Beraud, président du comité des fêtes de Saint-Geneyss-près-Saint-Paulien, sis Mairie Le Bourg 43350 Saint-Geneyss-près-Saint-Paulien, est autorisé à organiser, le samedi 26 août 2017 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 27 août 2017 de 8h00 à 18h00, une manifestation sportive motorisée dénommée « Championnat de France de Trial 4x4 et Buggy », manche du championnat régional UFOLEP Rhône Alpes Auvergne de Trial auto 4x4 et Buggy, sur le territoire de la commune de Saint-Geneyss-près-Saint-Paulien, conformément aux parcours et horaires définis dans le dossier de demande d'autorisation ;

### **Article 2** :

En application de l'article R.331-27 du code du sport, la présente autorisation ne prendra effet que lorsque les organisateurs auront transmis une attestation écrite précisant que l'ensemble des prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral ont été respectées.

Cette attestation devra être adressée, avant le début de la manifestation, au centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie du Puy-en-Velay, par fax (04 71 04 52 99) ou courriel (corg.ggd43@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

### **Article 3** :

Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte application des dispositions des décrets et arrêtés précités, du respect des règles relatives aux engins utilisés, aux concurrents ou participants, à l'encadrement et à la protection du public ainsi que des mesures de protection et de secours suivantes, arrêtées par la commission départementale de la sécurité routière et les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation.

L'association organisatrice est affiliée à l'UFOLEP, et la manifestation sportive motorisée autorisée constitue une manche du championnat régional UFOLEP Rhône Alpes Auvergne de Trial auto 4x4 et Buggy, qualificatif du championnat national UFOLEP de la discipline. Le règlement de cette fédération sportive affinitaire doit être appliqué, de même que celui de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) et ses règles techniques et de sécurité « tout terrain ».

### **SÉCURITÉ – SERVICE D'ORDRE**

L'organisateur doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des personnes de l'organisation, des concurrents, des spectateurs et des usagers de la route.

Les participants doivent respecter les règles élémentaires de prudence.

L'organisateur doit prendre les dispositions nécessaires afin de canaliser le public.

Les emplacements du public seront clairement identifiés et balisés :

- ces zones devront être closes côté piste et se situer en surplomb de celle-ci ou protégées par un obstacle naturel ;
- les zones dangereuses, situées au même niveau ou en contrebas de la piste, seront interdites au public et signalées ;
- la structure organisatrice sera chargée d'en interdire l'accès.

Une zone d'accès devra conduire les spectateurs sur la partie spécifique qui leur est dédiée. Les organisateurs devront obligatoirement matérialiser la zone dédiée aux spectateurs, de la zone de compétition, par un dispositif en dur, si possible de type « enrochement ».

L'organisateur veillera à l'entière sécurité des spectateurs, notamment lors des déplacements de zone en zone.

**Un service particulier sera mis en place par la gendarmerie nationale à l'occasion de la manifestation.**

### **CIRCULATION – STATIONNEMENT**

L'organisateur mettra en place une signalétique adaptée à proximité des accès au site en vue d'informer les usagers de la route du déroulement de la manifestation, d'assurer leur sécurité et celle des visiteurs, notamment au niveau du carrefour des routes départementales RD 906 et RD 283.

Un parking sera mis à disposition des spectateurs sur un terrain à proximité.

Les concurrents n'emprunteront, en aucun cas, les voies ouvertes à la circulation.

Toutes dispositions nécessaires pourront être prises par le maire de Saint-Geneys-près-Saint-Paulien afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et/ou pour régler la circulation ainsi que le stationnement.

#### **Article 4 :**

### **SECOURS – INCENDIE**

Tout au long de la manifestation, l'organisateur devra disposer d'un moyen permettant l'alerte des secours.

Les organisateurs mettront en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) composé à minima d' :

➤ un Point d'Alerte et de Premiers Secours (P.A.P.S), composé de 3 secouristes et d'un Véhicule de Premiers Secours à Personnes (V.P.S.P), tenu par l'Association Départementale de Protection Civile de l'Ardèche (ADPC 07), association agréée de sécurité civile,

➤ un médecin présent sur site (Docteur Alexandru Bragaru),

➤ 2 ambulances et leurs membres d'équipage respectifs.

Il appartiendra au responsable du dispositif de secours, dès son arrivée et en relation avec l'organisateur, de prendre contact avec le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) de la Haute-Loire (tél. 04 71 07 03 18), puis de le tenir informé du déroulement de la manifestation et de la levée du dispositif.

Toute demande de secours complémentaire doit être adressée au CODIS de la Haute-Loire (numéro de téléphone : « 18 ») qui, en concertation avec le Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA – tél. 15) du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU), enverra le(s) vecteur(s) le(s) plus approprié(s).

En cas de nécessité de mise en œuvre des moyens sapeurs-pompiers, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, ou son représentant, assurera, sous l'autorité du préfet, en liaison avec le sous-préfet de permanence, le commandement des opérations de secours.

Les organisateurs veilleront à ce que les accès aux divers sites de l'épreuve soient libres en toutes circonstances, de façon à faciliter la circulation des engins de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours sera habilité, en cas de force majeure, à utiliser les divers axes routiers privatisés à l'occasion de la manifestation.

Toutes dispositions devront être prises par les organisateurs pour arrêter immédiatement la compétition en cas d'accident ou de sinistre et permettre l'accès sur le circuit des véhicules de secours.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 sus-visé.

Les postes de surveillance seront équipés d'extincteurs portatifs.

#### **Article 5 :**

### **ENVIRONNEMENT – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

La manifestation sportive est organisée sur des terrains privés situés au lieu-dit « La Touberche » sur le territoire de la commune de Saint-Geneys-près-Saint-Paulien, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et à une distance relativement éloignée du site Natura 2000 le plus proche (Zone de Protection Spéciale des gorges de la Loire).

Les organisateurs sont chargés de veiller au respect de l'environnement pour l'ensemble des personnes présentes sur les zones de la manifestation.

La mise en place et le retrait des barrières, rubalises, panneaux et autres seront effectués par les organisateurs et sous leur responsabilité.

Aucune inscription (peinture ou autres) ne sera apposée sur le domaine public ou ses dépendances (chaussées, bornes, arbres, supports de signalisation ...).

Toute dégradation du domaine public ou de ses dépendances sera à la charge des organisateurs.

Les organisateurs devront s'assurer du respect de la tranquillité publique.

Les organisateurs veilleront au respect et à la protection des propriétés privées (propriétés, champs, prés,...).

Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'accord formel de celui-ci.

Dès la fin de la manifestation, les organisateurs procéderont au retrait de la signalétique et à la remise en état des lieux.

**Article 6 :**

Le jet de tout imprimé ou objet quelconque sur la voie publique, la pose d'affiches sur les dépendances de la voie publique (plantations, panneaux de signalisation, ouvrages d'art, etc.) sont rigoureusement interdits.

**Article 7 :**

Toutes autres dispositions seront prises par le maire de la commune concernée par la manifestation afin d'assurer le bon déroulement des épreuves.

**Article 8 :**

L'État ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de manquement, par l'organisateur, aux obligations de sécurité fixées par le présent arrêté.

**Article 9 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire, le président du conseil départemental de la Haute-Loire ainsi que le maire de Saint-Geneys-près-Saint-Paulien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire, et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur Dominique Beraud, président du comité des fêtes de Saint-Geneys-près-Saint-Paulien, titulaire de la présente autorisation.

*Au Puy-en-Velay, le 22 août 2017*

le préfet, par délégation,  
l'adjointe au chef de bureau

*signé*

Laurence VOLLE

**Voies et délais de recours –**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2017-08-18-008

Arrête SIDPC 2017-12 modifiant annexe arrete SIDPC  
2013 279+Annexe modifiée+arrete SIDPC 2013 279

*Liste des communes concernées par l'information acquéreur locataire et des documents qui s'y  
rapportent*



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

CABINET

Service interministériel de défense  
et de protection civiles

**Arrêté SIDPC N° 2017-12 du 18 août 2017**

**portant modification de l'annexe de l'arrêté cadre permanent SIDPC N° 279 / 2013  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs**

**Le préfet de la Haute-Loire**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 125-5 et R 125-10 à R 125-27 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitat et notamment les articles L 271-4 et L 271-5;
- Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;
- Vu l'arrêté du 19 mars 2013 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques
- Vu l'arrêté SIDPC N° 279/2013 du 6 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et son annexe ;

*Sur proposition du directeur des services du cabinet ;*

Préfecture de la Haute-Loire  
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40  
Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - L'annexe de l'arrêté cadre permanent SIDPC N° 279 - 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement du Puy en Velay, les sous-préfètes des arrondissements de Brioude et d'Yssingeaux, le directeur des services du Cabinet et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera adressée à M. le Président de la Chambre départementale des notaires.

Fait au Puy-en-Velay, le 18 août 2017

**SIGNÉ**

Éric MAIRE

### Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Préfet de la Haute-Loire

**ARRETE CADRE PERMANENT SIDPC N° 279 / 2013**  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Le Secrétaire Général**  
**Chargé de l'administration de l'État dans le département**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment les articles L 271-4 et L 271-5;

**VU** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques;

**VU** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

**VU** le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

**VU** l'arrêté du 19 mars 2013 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques

**VU** l'arrêté SIDPC n° 28/2012 du 20 juin 2012 et son annexe;

**SUR proposition** du Directeur des Services du Cabinet

**ARRETE**

**Article 1er**

L'arrêté préfectoral SIDPC N° 28/2012 du 20 juin 2012 et son annexe sont abrogés.

**Article 2**

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 3**

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture et mairie concernée.

**Article 4**

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L 125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

#### Article 5

Dès modification d'une situation sur une ou plusieurs communes (prescription ou approbation de PPR naturel ou technologique, évolution des zones de sismicité et arrêté(s) portant reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle), mentionnés aux articles R. 125-24 et 25 du Code de l'environnement, les documents ci-dessous sont mis à jour :

- L'annexe 1 de l'arrêté permanent qui liste les communes
- les dossiers communaux (arrêté – fiche d'information communale)

#### Article 6

Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et accessible sur le site Internet de la Préfecture <http://www.haute-loire.pref.gouv.fr> à la rubrique protection civile.

#### Article 7

M. le Secrétaire Général de la préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement du Puy en Velay, les Sous-Préfets des arrondissements de Brioude et d'Yssingeaux, le Directeur des Services du Cabinet et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera adressée à M. le Président de la Chambre départementale des notaires.

Fait au Puy-en-Velay, le 6 juin 2013

Le Secrétaire Général

Signé  
Régis CASTRO

## PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral cadre permanent SIDPC n° 279/2013 du 6 juin 2013  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Liste des communes**  
**où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques**  
**à tout contrat de vente ou de location**

**mise à jour le 18 août 2017**

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43001	AGNAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 - Neige
43002	AIGUILHE		PPRI 28/09/15 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/09/98 – Inondation 12/12/03 – Inondation 27/05/05 – Sécheresse 11/07/2012 - Sécheresse
43003	ALLEGRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 22/11/07 – Inondation 24/12/08 - Inondation
43004	ALLEYRAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/01/97 – Inondation 29/11/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 24/12/08 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43005	ALLEYRAS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 25/06/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43006	ALLY							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 - Neige
43007	ARAULES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 20/07/83 – Glisst Terrain 21/01/97 – Inondation 24/12/08 - Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43008	ARLEMPDES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 24/12/08 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43009	ARLET							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43010	ARSAC EN VELAY		PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/12/90 – Inondation 29/09/99 – Inondation 27/05/05 – Sécheresse 09/02/09 - Inondation
43011	AUBAZAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 - Inondation
43012	AUREC SUR LOIRE		PPRI 15/05/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/04/94 – Mvt de Terrain 18/08/95 – Inondation 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 02/03/06 – Sécheresse 11/09/08 – Inondation 24/12/08 - Inondation
43013	VISSAC - AUTEYRAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 - Neige
43014	AUTRAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 - Inondation
43015	AUVERS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43016	AUZON		PPRI 15/01/15 PPRI 02/03/04					Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/08/88 – Inondation 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation 02/10/14 – Inondation
43017	AZERAT (2 arrêtés CATNAT à la même date pour 2 événements différents)		PPRI 22/07/03					Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/83 – Inondation 18/05/83 – Inondation 05/02/04 – Inondation 22/11/07 – Inondation 11/07/12 - Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43018	BAINS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation
43019	BARGES		PPRMvt 04/12/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 26/06/17 – Inondation
43020	BAS EN BASSET		PPRI 06/03/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 12/02/01 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43021	BEAULIEU		PPRI 25/07/06					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/08/88 – Inondation 04/07/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 12/12/03 – Inondation 02/03/06 – Sécheresse 09/02/09 - Inondation
43022	BEAUMONT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 - Neige
43023	BEAUNE SUR ARZON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 - Inondation
43024	BEAUX		PPRI 05/09/01					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 - Inondation
43025	BEAUZAC		PPRI 14/09/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 19/03/93 – Inondation 04/07/96 – Inondation 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 - Inondation
43026	BELLEVUE LA MONTAGNE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 19/03/93 - Inondation
43027	BERBEZIT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 - Neige
43028	BESSAMOREL							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 06/11/85 – Inondation 04/07/96 - Inondation
43029	BESSEYRE ST MARY							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 - Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43030	BLANZAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 11/07/2012 – Sécheresse
43031	BLASSAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation
43032	BLAVOZY		PPRI 28/10/10 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 12/12/03 – Inondation 27/05/05 – Sécheresse 24/12/08 – Inondation
43033	BLESLE		PPRI 21/12/10					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation 05/02/04 – Inondation
43034	BOISSET							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43035	BONNEVAL							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 17/04/09 – Inondation
43036	BORNE		PPR Mvt 25/05/10					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 22/11/05 – Sécheresse 09/02/09 – Inondation
43037	BOUHCET ST NICOLAS (le)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43038	BOURNONCLE ST PIERRE (2 arrêtés CATNAT à la même date pour 2 événements différents)		PPRI 08/03/11					Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/83 – Inondation 18/05/83 – Inondation 05/02/04 – Inondation
43039	BRIGNON (le)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43040	BRIOUDE		PPRI 22/07/03					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43041	BRIVES CHARENSAC		PPRI 28/09/15 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 22/09/89 – Inondation 09/12/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 11/01/05 – Sécheresse 24/12/08 – Inondation
43042	CAYRES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43043	CEAUX D'ALLEGRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 17/04/09 - Inondation
43044	CERZAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 - Inondation
43045	CEYSSAC		PPRMvt 06/09/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 27/05/05 – Mvt Terrain 09/02/09 - Inondation
43046	CHADRAC		PPRI 28/09/15					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 23/01/02 – Inondation 22/11/05 – Sécheresse 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation 11/07/2012 - Sécheresse
43047	CHADRON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/01/06 – Sécheresse 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43048	CHAISE DIEU (la)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43049	CHAMALIERES SUR LOIRE		PPRI 31/01/05					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
									20/08/93 – Mvt Terrain 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43050	CHAMBEZON							Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43051	CHAMBON SUR LIGNON (le)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/01/89 – Inondation 20/08/93 – Inondation 09/12/96 – Inondation 23/07/2015 - Inondation
43052	CHAMPAGNAC LE VIEUX							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43053	CHAMPCLAUSE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43054	CHANAILEILLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/05/00 - Inondation
43055	CHANIAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43056	CHANTEUGES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 22/11/05 - Sécheresse
43057	CHAPELLE BERTIN (la)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43058	CHAPELLE D'AUREC (la)		PPRI 09/02/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/01/97 – Inondation 12/12/03 – Inondation 05/12/08 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43059	CHAPELLE GENESTE (la)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 24/12/08 - Inondation
43060	CHARRAIX							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43061	CHASPINHAC		PPRI 28/09/15 PPRI 28/10/10					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 09/12/96 – Inondation 05/02/04 – Inondation 24/12/08 - Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43062	CHASPUZAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43063	CHASSAGNES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43064	CHASSIGNOLES							<b>Zone 3</b>	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43065	CHASTEL							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43066	CHAUDEYROLLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/01/97 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43067	CHAVANCIAC LAFAYETTE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 22/11/07 - Inondation
43068	CHAZELLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43069	CHENEREILLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 - Inondation
43070	CHILHAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43071	CHOMELIX							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/07/86 -Inondation
43072	CHOMETTE (la)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43073	CISTRIERES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43074	COHADES		PPRI 22/07/03					<b>Zone 3</b>	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43075	COLLAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43076	CONNANGLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43077	COSTAROS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/02/94 – Inondation 12/12/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43078	COUBON		PPRI 28/09/15 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 23/01/02 – Inondation 12/12/03 – Inondation 25/08/04 – Sécheresse 24/12/08 – Inondation 11/07/2012 – Sécheresse 26/06/17 – Inondation
43079	COUTEUGES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43080	CRAPONNE SUR ARZON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/05/00 – Inondation 17/04/09 – Inondation
43082	CRONCE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43083	CUBELLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/02/93 – Inondation
43084	CUSSAC SUR LOIRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 26/05/98 – Sécheresse 24/12/08 – Inondation 11/07/12 – Sécheresse
43085	DESGES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43086	DOMEYRAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43087	DUNIERES		PPRI 24/06/09					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/02/93 – Inondation 09/12/96 – Inondation 21/01/97 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43088	ESPALEM							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43089	ESPALY SUR MARCEL		PPRI 28/09/15 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/09/98 – Inondation 12/12/03 – Inondation 25/08/04 – Sécheresse 09/02/09 – Inondation
43090	ESPLANTAS - VAZEILLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43091	ESTABLES (les)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 19/03/93 – Inondation 09/12/96 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43092	FAY SUR LIGNON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 24/12/08 - Inondation
43093	FELINES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43094	FERRUSSAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43095	FIX SAINT GENEYS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/10/2015 - Inondation
43096	FONTANNES		PPRI 22/07/03					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 12/12/03 – Inondation 22/10/13 – Inondation
43097	FREYCENET LA CUCHE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43098	FREYCENET LA TOUR							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 23/01/02 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43099	FRUGERES LES MINES							<b>Zone 3</b>	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43100	FRUGIERES LE PIN							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43101	GOUDET	PPRI 27/06/16						Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43102	GRAZAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43103	GRENIER MONTGON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation
43104	GREZES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43105	JAVAUGUES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43106	JAX							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation
43107	JOSAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43108	JULLIANGES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43109	LAFARRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43110	LAMOTHE		PPRI 22/07/03					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 – Inondation
43111	LANDOS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 26/06/17 – Inondation
43112	LANGÉAC		PPRI 13/04/00				PPRT 20/12/11	Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43113	LANTRIAC		PPRI 19/12/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 25/01/91 – Inondation 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 22/11/05 – Sécheresse 09/02/09 – Inondation
43114	LAPTE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43115	LAUSSONNE		PPRI 09/03/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43116	LAVAL SUR DOULON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43117	LAVAUDIEU (2 arrêtés CATNAT pour deux événements différents)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 18/05/93 – Inondation
43118	LAVOUTE CHILHAC		PPR Mvt 04/12/13					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43119	LAVOUTE SUR LOIRE		PPRI 09/02/00					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43120	LEMPDES SUR ALLAGNON		PPRI 12/04/11					<b>Zone 3</b>	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 02/05/00 – Inondation 05/02/04 – Inondation
43121	LEOTOING		PPRI 31/01/13					<b>Zone 3</b>	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation
43122	LISSAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43123	LORLANGE							Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 12/12/03 – Inondation
43124	LOUDES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43125	LUBILHAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 – Inondation
43126	MALREVERS		PPRI 28/01/11 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 06/11/85 – Inondation 04/07/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 27/05/05 – Sécheresse 24/12/08 – Inondation 11/07/12 – Sécheresse
43127	MALVALETTE		PPRI 06/03/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43128	MALVIERES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43129	MAS DE TENCE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43130	MAZET ST VOY							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 09/02/09 – Inondation 11/07/12 – Inondation
43131	MAZERAT AUROUZE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43132	MAZEYRAT D'ALLIER						PPRT 20/12/11	Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/09 – Inondation 11/01/05 – Sécheresse 05/12/07 – Inondation
43133	MERCOEUR							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43134	MEZERES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43135	MONASTIER SUR GAZEILLE (le)	PPR Mvt 27/01/17						Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 26/06/17 – Inondation 09/04/98 - Mvt Terrain 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43136	MONISTROL d'ALLIER							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 - Inondation
43137	MONISTROL SUR LOIRE		PPRI 09/02/12					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 24/12/82 – Inondation 05/02/04 – Inondation 24/12/08 - Inondation
43138	MONLET							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43139	MONTCLARD							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43140	MONTEIL (le)		PPRI 28/09/15					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 09/12/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43141	MONTFAUCON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 - Inondation
43142	MONTREGARD							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 - Inondation
43143	MONTUSCLAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 - Inondation
43144	MOUDEYRES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 24/12/08 - Inondation
43145	OUIDES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43147	PAULHAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
									18/05/93 - Inondation
43148	PAULHAGUET		PPR I 18/04/17					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 24/12/08 - Inondation
43149	PEBRAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43150	PERTUIS (le)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 - Inondation
43151	PINOLS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43152	POLIGNAC		PPRI 28/09/15 PPR Mvt 23/02/09 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/08/88 – Inondation 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 22/11/05 – Sécheresse 22/11/07 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43153	PONT-SALOMON		PPRI 26/10/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 08/01/96 – Inondation 09/12/96 – Inondation 21/01/97 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43154	PRADELLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43155	PRADES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 17/04/09 - Inondation
43156	PRESAILLES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 23/01/02 – Inondation 05/02/04 – Inondation 10/01/08 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43157	PUY EN VELAY (le)		PPRI 28/09/15 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/09/98 – Inondation 12/12/03 – Inondation 27/05/05 – Sécheresse 24/12/08- Inondation 11/07/12 - Sécheresse

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43158	QUEYRIERES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43159	RAUCOULES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 06/11/85 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43160	RAURET							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43162	RETOURNAC		PPRI 28/03/01					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 12/12/03 – Inondation 06/02/06 – Sécheresse 24/12/08 – Inondation
43163	RIOTORD	PPRI 09/03/01						Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/10/85 – Inondation 04/02/93 – Inondation 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43164	ROCHE EN REGNIER		PPRI 28/03/01					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 05/02/04 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43165	ROSIERES		PPRI 24/06/09					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 06/11/85 – Inondation 04/07/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 12/12/03 – Inondation 22/11/05 – sécheresse 09/02/09 – Inondation
43166	ST ANDRE DE CHALENCON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43167	ST ARCON D'ALLIER							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43168	ST ARCON DE BARGE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 29/11/99 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43169	ST AUSTREMOINE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43170	ST BEAUZIRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation
43171	ST BERAÏN							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 13/03/09 - Inondation
43172	ST BONNET LE FROID							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43173	ST CHRISTOPHE D'ALLIER							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43174	ST CHRISTOPHE SUR DOLAÏZON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43175	ST CIRGUES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43177	ST DIDIER EN VELAY		PPRI 26/10/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/08/95 – Inondation 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43178	ST DIDIER SUR DOULON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43180	ST ETIENNE DU VIGAN							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 - Inondation
43181	ST ETIENNE LARDEYROL		PPRI 19/06/09					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 06/11/85 – Inondation 04/07/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 29/09/99 – Inondation 09/02/09 - Inondation
43182	ST ETIENNE SUR BLESLE		PPRI 16/12/10					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 - Inondation
43183	ST EUGENIE DE VILLENEUVE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43184	ST FERREOL D'AUROURE		PPRI 26/10/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/01/97 – Inondation 05/02/04 – Inondation 09/02/09 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43185	STE FLORINE (2 arrêtés CATNAT pour 2 événements différents)		PPRI 02/03/04	PPR M 16/07/14				Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 18/05/93 – Inondation 28/09/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43186	ST FRONT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43187	ST GENEYS PRES ST PAULIEN							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/02/93 – Inondation 19/03/93 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43188	ST GEORGES D'AURAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43189	ST GEORGES LAGRICOL							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/05/00 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43190	ST GERMAIN LAPRADE		PPRI 28/09/15 PPRI 19/10/16 PPR Mvt 30/09/14				PPRT 18/12/12	Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 09/12/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 29/09/99 – Inondation 12/12/03 – Inondation 25/08/04 – Sécheresse 24/12/08 – Inondation
43191	ST GERON							Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43192	ST HAON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 26/10/93 – Inondation 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43193	ST HILAIRE							Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43194	ST HOSTIEN		PPRI 13/10/09					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 15/07/85 – Mvt Terrain 06/11/85 – Inondation 04/07/96 – Inondation 18/09/98 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 18/10/07 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43195	ST ILPIZE (2 arrêtés CATNAT pour deux événements différents)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 18/05/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation 05/02/04 – Inondation 17/04/09 – Inondation
43196	ST JEAN D'AUBRIGOUX							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 - Inondation
43197	ST JEAN DE NAY							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43198	ST JEAN LACHALM							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 17/04/09 – Inondation
43199	ST JEURES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation
43200	ST JULIEN CHAPTEUIL		PPRI 25/03/10 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 19/03/93 – Inondation 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43201	ST JULIEN D'ANCE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation
43202	ST JULIEN DES CHAZES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43203	ST JULIEN DU PINET							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
									04/07/96 – Inondation 22/11/05 – Sécheresse 09/02/09 – Inondation
43204	ST JULIEN MOLHESABATE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation
43205	ST JUST MALMONT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation
43206	ST JUST PRES DE BRIOUDE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43207	ST LAURENT CHABREUGES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43208	STE MARGUERITE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43210	ST MARTIN DE FUGERES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43211	ST MAURICE DE LIGNON		PPRI 05/09/01					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 04/07/96 – Inondation 09/12/96 – Inondation 23/01/02 – Inondation 22/02/07 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43212	ST PAL DE CHALENCON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43213	ST PAL DE MONS		PPRI 08/03/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/10/85 – Inondation 21/01/97 – Inondation 12/12/03 – Inondation 17/04/09 – Inondation
43214	ST PAL DE SENOUIRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43215	ST PAUL DE TARTAS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 24/12/08 – Inondation
43216	ST PAULIEN							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 16/07/84 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
									25/08/86 – Inondation 05/02/04 – Inondation 25/08/04 – Sécheresse 22/07/07 – Inondation
43217	ST PIERRE DUCHAMP							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43218	ST PIERRE EYNAC		PPRI 28/10/10 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/01/97 – Inondation 18/09/98 – Inondation 29/09/99 – Inondation 23/01/02 – Inondation 18/10/07 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43219	ST PREJET ARMANDON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation
43220	ST PREJET D'ALLIER							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43221	ST PRIVAT D'ALLIER							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43222	ST PRIVAT DU DRAGON							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43223	ST ROMAIN LACHALM		PPRI 08/03/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/08/95 – Inondation 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43224	STE SIGOLENE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 14/12/82 – Inondation 02/10/85 – Inondation 15/11/94 – Inondation 18/09/98 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43225	ST VENERAND							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 26/10/93 – Inondation
43226	ST VERT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 22/11/07 – Inondation
43227	ST VICTOR MALESCOURS		PPRI 26/10/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 02/10/85 – Inondation 18/08/95 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43228	ST VICTOR SUR ARLANC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43229	ST VIDAL	PPR Mvt 12/03/13						Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 22/11/05 – Sécheresse 17/04/09 – Inondation
43230	ST VINCENT		PPRI 07/02/06					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 23/01/02 – Inondation 12/12/03 – Inondation 27/05/05 – Sécheresse 05/12/07 – Inondation 24/12/08 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43231	SALETTES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43232	SALZUIT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43233	SANSSAC L'EGLISE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/09/98 – Inondation 12/12/03 – Inondation 27/05/05 – Sécheresse 09/02/09 – Inondation
43234	SAUGUES		PPRI 17/12/15					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 15/12/82 – Inondation 27/09/87 – Inondation 04/02/93 – Inondation 21/01/97 – Inondation
43236	SEAUVE SUR SEMENE (la)		PPRI 26/10/11					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/08/95 – Inondation 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43237	SEMBADEL							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43238	SENEUJOLS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 12/12/03 – Inondation
43239	SIAUGUES STE MARIE							Zone	18/11/82 – Tempête

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
								2	15/12/82 – Neige 15/01/07 – Inondation
43240	SOLIGNAC SOUS ROCHE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43241	SOLIGNAC SUR LOIRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43242	TAILHAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43244	TENCE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43245	THORAS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 26/10/93 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43246	TIRANGES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation
43247	TORSIAC							<b>Zone 3</b>	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation
43249	VALPRIVAS							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/02/09 – Inondation
43250	VALS LE CHASTEL							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43251	VALS PRES LE PUY		PPRI 28/09/15 PPR Mvt 30/09/14					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/09/98 – Inondation 05/02/04 – Inondation 25/08/04 – Sécheresse 09/02/09 – Inondation
43252	VARENNES ST HONORAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43253	VASTRES (les)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation
43254	VAZEILLES LIMANDRE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
43255	VAZEILLES PRES DE SAUGUES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43256	VENTEUGES							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43257	VERGEZAC							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 – Inondation
43258	VERGONGHEON (2 arrêtés CATNAT à la même date pour 2 événements différents)		PPRI 02/03/04					Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 18/05/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 19/12/06 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43259	VERNASSAL							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige
43260	VERNET (le)							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 22/11/07 – Inondation
43261	VEZEZOUX		PPRI 02/03/04					Zone 3	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43262	VIEILLE BRIOUDE							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 18/05/93 – Inondation 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43263	VIELPRAT							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 05/02/04 – Inondation 09/02/09 – Inondation 26/06/17 – Inondation
43264	VILLENEUVE D'ALLIER							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 21/11/94 – Inondation 12/12/03 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43265	VILLETES (les)							Zone	18/11/82 – Tempête

N° Inssé	communes	PPR Naturel prescrit	PPR Naturel approuvé	PPR Minier prescrit	PPR Minier approuvé	PPR technologiques prescrit	PPR Technologique approuvé	Zonage sismique	Arrêtés CAT-NAT
								2	15/12/82 – Neige 18/09/98 – Inondation 09/02/09 – Inondation
43267	VOREY SUR ARZON		PPRI 15/03/05					Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 09/12/96 – Inondation 29/09/99 – Inondation 12/12/03 – Inondation 24/12/08 – Inondation
43268	YSSINGEAUX							Zone 2	18/11/82 – Tempête 15/12/82 – Neige 06/11/85 – Inondation 04/07/96 – Inondation 23/01/02 – Inondation 24/12/08 – Inondation
	<b>69 concernées</b>	<b>2 (I) 1 (Mvt)</b>	<b>63 (I) 18(Mvt)</b>	<b>1</b>			<b>3 (Tech)</b>	<b>16 - z3 241 - z2</b>	

Légende

I inondation

Mvt mouvement de terrain

Tech Technologique

M Minier

**PPR** : Plan de Prévention du Risque (articles L 562.1 et suivants du Code de l'Environnement)

**PPRI approuvé** : décision du préfet de mise en application du PPR

**PPRI Prescrit** : décision du préfet qui lance la procédure d'élaboration du PPRI (phase d'étude).

**PERI** : plan d'exposition aux risque inondation (ancienne dénomination des PPRI avant 1995)

**Zonage sismique** : Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010

Zone 2 – sismicité faible

Zone 3 – sismicité modérée

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

43-2017-08-16-001

Arrêté n°2017- 5082 portant détermination de la dotation  
globale de financement 2017 du Centre de soins,

*Arrêté fixant la DGF 2017 et les dépenses et recettes de fonctionnement du CSAPA géré par  
l'ANPAA 43*

d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

(CSAPA) sise 21 rue des Moulins 43000 LE

PUY-EN-VELAY géré par l'association ANPAA 43

Arrêté n°2017- 5082

**Portant détermination de la dotation globale de financement 2017 du Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sise 21 rue des Moulins 43000 LE PUY-EN-VELAY géré par l'association ANPAA 43**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 fixant pour l'année 2017 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant pour l'année 2017 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction ministérielle n° DGCS/SD5C/DSS/DGS/2017/142 du 27 avril 2017 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2017 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne n° 2010-190 du 2 juillet 2010 portant autorisation de création et de fonctionnement du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'association ANPAA de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne n°2013-164 du 24 avril 2013 portant prolongation de l'autorisation de fonctionnement du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'association ANPAA de la Haute-Loire ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2017 transmises par l'association ANPAA 43 ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

### ARRETE

**Article 1** : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement du CSAPA géré par l'association ANPAA 43 (N° FINESS 43 000 6973) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	42 593,00 €	698 350,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	554 812,00 €	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	100 945,00 €	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	644 278,00 €	698 350,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	44 072,00 €	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	10 000,00 €	

**Article 2** : Pour l'exercice budgétaire 2017, la dotation globale de financement du CSAPA géré par l'association ANPAA 43 est fixée à **644 278,00 euros**.

**Article 3** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dotation provisoire du CSAPA géré par l'association ANPAA 43 à verser au titre de l'exercice 2018 est fixée à **644 278,00 euros**.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

**Article 5** : La directrice de la santé publique de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 16 août 2017

Pour le Directeur général

Par délégation

Le responsable du pôle médico-social et allocation de ressources

Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale

**Signé Jean-François RAVEL**

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

43-2017-08-16-002

Arrêté n°2017-5083 portant détermination de la dotation  
globale de financement 2017 du Centre d'Accueil et

*Arrêté fixant la DGF 2017 et les dépenses et recettes de fonctionnement du CAARUD géré par  
l'ANPAA 43*

d'Accompagnement à la Réduction des risques pour  
Usagers de Drogues (CAARUD) "La Plage" sise 2 rue des  
Tanneries 43000 LE PUY-EN-VELAY géré par  
l'association ANPAA 43

Arrêté n°2017-5083

**Portant détermination de la dotation globale de financement 2017 du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) "La Plage" sise 2 rue des Tanneries 43000 LE PUY-EN-VELAY géré par l'association ANPAA 43**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre III du titre I du code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-8, L. 314-1 à L. 314-8, R. 314-1 à R. 314-110, R. 314-3 ;

Vu le livre III du titre V du code de l'action sociale et des familles relatif au contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu le livre I du titre VI du code de la sécurité sociale notamment les articles L. 162-24-1, R. 174-1 à R. 174-16 relatifs à la tarification des prestations supportées par l'assurance maladie délivrées par les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 fixant pour l'année 2017 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant pour l'année 2017 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction ministérielle n° DGCS/SD5C/DSS/DGS/2017/142 du 27 avril 2017 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2017 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DDASS n°2006/538 en date du 20 décembre 2006 portant autorisation de création du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) géré par l'association ANPAA de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-104 du 29 mars 2010 portant renouvellement d'autorisation du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) géré par l'association ANPAA de la Haute-Loire ;

Vu les propositions budgétaires pour l'exercice 2017 transmises par l'association ANPAA 43 ;

Vu la procédure contradictoire conforme à l'article R. 314-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

#### ARRETE

**Article 1** : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement du CAARUD géré par l'association ANPAA 43 (N° FINESS 43 000 3509) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
<b>Dépenses</b>	<b>Groupe I</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60 015,00 €	329 755,00 €
	<b>Groupe II</b> Dépenses afférentes au personnel	223 079,00 €	
	<b>Groupe III</b> Dépenses afférentes à la structure	46 661,00 €	
<b>Recettes</b>	<b>Groupe I</b> Produits de la tarification	297 355,00 €	329 755,00 €
	<b>Groupe II</b> Autres produits relatifs à l'exploitation	30 000,00 €	
	<b>Groupe III</b> Produits financiers et produits non encaissables	2 400,00 €	

**Article 2** : Pour l'exercice budgétaire 2017, la dotation globale de financement du CAARUD géré par l'association ANPAA 43 est fixée à **297 355,00 euros**.

**Article 3** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dotation provisoire du CAARUD géré par l'association ANPAA 43 à verser au titre de l'exercice 2018 est fixée à **297 355,00 euros**.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour l'établissement concerné et de sa publication pour les autres requérants.

**Article 5** : La directrice de la santé publique de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 16 août 2017

Pour le Directeur général

Par délégation

Le responsable du pôle médico-social et allocation de ressources

Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale

**Signé** Jean-François RAVEL